

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 15-août-2014

Date de révision : 20-août-2014

Version 2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Produit n°</b>	9806
<b>Nom du produit</b>	RIPA Buffer (10X)
<b>Reach registration number</b>	Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

### Contient

Nom chimique	Numéro d'index	Numéro CAS
2-[2-[4-(2,4,4-trimethylpentan-2-yl)phenoxy]ethoxy]ethanol (5-10)	Not Listed	9036-19-5
sodium	Not Listed	302-95-4
3-alpha,12-alphadihydroxy-5beta-cholan-24-oate (5-10)		
trometamol (1-5)	Not Listed	77-86-1
tetrasodium pyrophosphate (0.1-1)	Not Listed	7722-88-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Utilisation en recherche uniquement Huile système marine
---------------------------------	--

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)</b>	<b>Fabricant</b>
Cell Signaling Technology Europe B.V. Schuttersveld 2 2316 ZA Leiden The Netherlands TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +31 (0)71 891 0098	Cell Signaling Technology, Inc. 3 Trask Lane Danvers, MA 01923 United States TEL: +1 978 867 2300 FAX: +1 978 867 2400

<b>Website</b>	www.cellsignal.com
<b>Adresse e-mail</b>	info@cellsignal.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

<b>Europe</b>	112
---------------	-----

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

## 9806 RIPA Buffer (10X)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Hazard statement(s)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

#### Declaración (s) de Precaución

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

### 2.3. Autres dangers

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phénoxy]éthoxy]éthanol	9036-19-5	5-10	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
sodium 3-alpha,12-alpha-dihydroxy-5-beta-cholan-24-oate	302-95-4	5-10	206-132-7	Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H335)	aucune donnée disponible
trométamol	77-86-1	1-5	201-064-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	aucune donnée disponible
tétrasodium pyrophosphate	7722-88-5	0.1-1	231-767-1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
<b>Ingestion</b>	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement  
Méthodes de nettoyage**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.  
Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle					
Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
tetrasodium pyrophosphate		STEL 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
tetrasodium pyrophosphate					TWA 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
tetrasodium pyrophosphate	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants imperméables.

**Autres** Vêtements à manches longues. Tablier. Gants imperméables.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	7.5	@ 20 °C
Point de fusion /congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative		Aucune information disponible
Solubilité		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés comburantes		Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

## 9806 RIPA Buffer (10X)

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phenoxy]éthoxy]éthanol	1700 mg/kg (Rat)	-	-
sodium	1370 mg/kg (Rat)	-	-
3-alpha,12-alpha-dihydroxy-5beta-cholan-24-oate	5900 mg/kg (Rat)	-	-
trometamol	> 2000 mg/kg	-	-
tetrasodium pyrophosphate	> 2000 mg/kg	-	-

ETAmél (voie orale) 6,946 mg/kg

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
**Contact oculaire** Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.  
**Contact avec la peau** Peut provoquer une irritation.  
**Ingestion** L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Symptômes** Aucune information disponible.  
**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Risque de lésions oculaires graves.  
**Sensibilisation** Aucune information disponible.  
**Effets mutagènes** Aucune information disponible.  
**Effets cancérogènes** Aucune information disponible.  
**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.  
**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.  
**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible.  
**Autres informations** Aucune information disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phenoxy]éthoxy]éthanol	EC50 0.21 mg/L (Selenastrum) 96 h	LC50 7.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h	LC50 8.6 mg/L (Daphnia magna) 48 h
trometamol	-	-	NOEC >100 mg/L (Selenastrum capricornutum) 96 h
tetrasodium pyrophosphate	-	LC50 1,380 mg/L (Gambusia affinis) 96 h	-

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 11.03% du mélange se compose de composants de dangers inconnus pour le milieu aquatique.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les résultats montrent que les 4-tert-OPnEO à longue et à petite chaîne ne sont pas facilement biodégradables en utilisant des méthodes d'essai standard.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Les études in vitro pour les éthoxylates de 4-tert-octylphénol et les éthoxylates de nonylphénols montrent qu'avec une longueur de chaîne accrue, les éthoxylates diminuent l'activité des œstrogènes.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Japon - Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phenoxy]éthoxy]éthanol	Group III Chemical	-	-

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Autres informations</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****IMDG/IMO**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé (2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phenoxy]éthoxy]éthanol)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>No EMS</b>	F-A, S-F
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non réglementé

**ADR/RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé (2-[2-[4-(2,4,4-triméthylpentan-2-yl)phenoxy]éthoxy]éthanol)

## 9806 RIPA Buffer (10X)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnels	(E)

### IATA

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-[2-[4-(2,4,4-trimethylpentan-2-yl)phenoxy]ethoxy]ethanol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
Code ERG	9L

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Nom chimique	Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation
2-[2-[4-(2,4,4-trimethylpentan-2-yl)phenoxy]ethoxy]ethanol (5-10)	Listed As: 4-(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol, ethoxylated [covering well-defined substances and UVCB substances, polymers and homologues]

#### SEVESO -Information Directive

Nom chimique	96/82/EC - Qualifying Quantities
2-[2-[4-(2,4,4-trimethylpentan-2-yl)phenoxy]ethoxy]ethanol	100 tonne (Lower-tier) 200 tonne (Upper-tier)

#### Inventaires Internationaux

TSCA 8(b)	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	Est conforme
KECL	-
PICCS	-
AICS (Australie)	-

#### International inventories legend

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances  
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.

**Date d'émission :** 15-août-2014

**Date de révision :** 20-août-2014

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.